

J'ai cassé le portail de mon propriétaire

Par **swancha22**, le 11/02/2014 à 13:44

Bonjour,

J'ai cassé le portail de mon propriétaire. deux fissures et un morceau en bas à gauche cassé. Il me demande de rembourser la totalité du portail, qui est d'une valeur de 2300€. Alors qu'il y a possibilité de réparer juste la porte de gauche. Que dois-je faire?

Ma responsabilité civile peut-elle marcher ?

Merci d'avance pour vos réponse